

sard rapporte, à la page 10067, que l'honorable député de Gander-Twillingate m'a demandé: «Le ministre déposera-t-il ce document et quand?» J'ai accédé à la demande du député.

Une voix: Pourquoi avez-vous peur de faire une déclaration à ce sujet?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député invoque-t-il le Règlement?

M. MacInnis: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures—et cette fois encore, les bleus me donneront raison—en réponse à une question du député de Gander-Twillingate, le ministre a dit cet après-midi que plus tard dans la journée, il serait prêt à revenir à l'appel des motions afin de faire cette déclaration.

Des voix: Non, non!

M. MacInnis: Ce soir, c'est le ministre lui-même qui refuse...

M. l'Orateur: A l'ordre. Depuis trente minutes, on a fait valoir cet argument à plusieurs reprises.

M. Paproski: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'aimerais savoir pourquoi le député des Territoires du Nord-Ouest refuse de me laisser parler de notre sport national et de la participation d'une équipe aux Jeux olympiques d'hiver de 1972. Voilà ma question de privilège.

M. Forrestall: Je veux le savoir aussi.

Une voix: Il est contre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député des Territoires du Nord-Ouest soulève la question de privilège.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Orange: Avec tout le respect qui lui est dû, monsieur l'Orateur, si le député d'en face disait quelque chose d'intelligent, j'essaierais...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je dois dire aux députés que nous nous abaïssons de plus en plus. Je crois réellement que nous devrions nous en tenir là. Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Honey, reprend l'étude, interrompue le mercredi 1^{er} décembre, du bill C-259, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, à effectuer certains changements et à introduire certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi, présenté par l'honorable M. Benson.

M. le président: Je crois comprendre que le comité reprendra maintenant l'étude des articles 21, 25, 35, 46 à 48 inclusivement, 59, 64 à 66 inclusivement, 87 et 124, qui portent sur l'exploitation minière et le pétrole.

(Sur l'article 1—L'article 21: *Coût des emprunts*.)

[L'hon. M. Sharp.]

M. Woolliams: Monsieur le président, avant de poursuivre mes remarques sur les industries extractives et les dispositions du bill qui les touchent, je veux poser une question au secrétaire parlementaire, parce que je sais qu'il s'intéresse autant que moi à l'expansion de ces industries, surtout qu'il vient de l'Alberta. Voudrait-il consacrer quelques moments ce soir pour comparer les modifications sur l'épuisement contenues dans le nouveau bill et les changements qu'elles apportent à l'ancienne loi, aux déductions d'épuisement en vigueur aux États-Unis?

Je pose la question très sérieusement car j'ai en main le rapport de l'Office national de l'énergie et les raisons des décisions. A la page 59, on peut lire que le Canada, c'est-à-dire l'Ouest du Canada, a 60.3 billions de pieds cubes de réserves effectives de gaz naturel. La commission Borden a déclaré, il y a dix ans, que les réserves sûres de gaz naturel étaient d'environ 23 billions de pieds cubes.

Puisque la demande au Canada est plus faible que celle des États-Unis qui est actuellement d'environ 2.7 billions de pieds cubes et que la décision de l'Office de ne plus délivrer de permis prouve son inquiétude quant aux besoins locaux et industriels du Canada dans un avenir prévisible parce qu'il pense que nous n'avons pas suffisamment de réserves sûres, je reviens à ma question. L'Office national de l'énergie semble avoir oublié... Monsieur le président, si le secrétaire d'État veut tenir une réunion sur le biculturalisme et le bilinguisme, pourquoi ne le fait-il pas en dehors de la Chambre?

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est une bonne idée.

M. le président: A l'ordre. J'ai beaucoup de sympathie pour le député qui a la parole. A mon avis le comité se permet beaucoup trop de discussions. Si certains députés ont autre chose à faire... qu'ils aillent le faire derrière les rideaux.

M. Woolliams: Ce bill est si complexe que personne ne le comprend. Je suis sur le point de poser quelques questions au secrétaire parlementaire pour trouver enfin de quoi parle ce bill; mais ces ministres, après avoir convenu de la clôture cet après-midi, se contentent de tenir des réunions du conseil au sujet de leurs propres affaires.

J'en reviens maintenant au sujet. Puisque l'Office national de l'énergie n'a pas semblé prendre en considération les réserves qui nous seront procurées par de futures prospections, puisque l'industrie des ressources pense que le bill est susceptible de porter un coup mortel à la prospection, et puisque les deux tiers de l'industrie et les exploitants de l'Alberta ont cessé leurs activités, non seulement à cause de la décision de l'Office national de l'énergie, permettez que je demande au secrétaire parlementaire de résumer les nouvelles dispositions du bill sur les allocations d'épuisement. Les comparent-ils aux dispositions précédentes, en nous indiquant la différence pour l'industrie, et en les comparant avec les allocations d'épuisement en vigueur aux États-Unis?

• (9.10 p.m.)

M. Mahoney: Monsieur le président, c'est avec un plaisir que je me rends à la demande du député en tous points, sauf un. Je ne suis pas préparé, sans préavis, à comparer le régime du Canada à celui des États-Unis. Il s'agit ici d'une loi fiscale canadienne et je ne conçois pas très bien le rapport que peuvent avoir les lois fiscales américaines avec la situation. J'obtiendrai sûrement les